

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 JUIN 2021**

Délibération
n° 2021.06.080.B

**Conduite et
maintenance des
installations de
chauffage,
climatisation,
production d'eau
chaude sanitaire,
production de glace,
traitement d'air et
traitement d'eau du
centre aquatique et
patinoire NAUTILIS:
attribution de marché**

LE TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2021**

Secrétaire de séance : Isabelle MOUFFLET

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à François NEBOUT, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Pascal MONIER

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2021

**DELIBERATION
N° 2021.06.080.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

CONDUITE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION, PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, PRODUCTION DE GLACE, TRAITEMENT D'AIR ET TRAITEMENT D'EAU DU CENTRE AQUATIQUE ET PATINOIRE NAUTILIS: ATTRIBUTION DE MARCHE

Le marché pour la conduite et la maintenance des installations de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de production de glace, du traitement de l'air et traitement d'eau du centre aquatique et patinoire Nautilus arrive à échéance le 30 juin 2021. Il est donc nécessaire de relancer une procédure afin de renouveler la prestation.

Le présent contrat prendra la forme d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique (mono-attributaire). Il sera composite :

- ✓ Il comprendra un marché simple à prix forfaitaire correspondant aux prestations de gestion et pilotage du contrat, la prise en charge, l'entretien et la maintenance des installations (P2 et P3) tels que décrits dans le CCTP.
- ✓ Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents à la suite de travaux d'amélioration ou de création d'équipements et ouvrages non encore connus à la date de prise d'effet du contrat, sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes. Ces marchés subséquents seront conclus lors de la survenance des besoins.
- ✓ Il sera à bons de commande sur la base des prix unitaires mentionnés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) annexé à l'Acte d'Engagement (AE) sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes.

Les prestations de l'accord-cadre doivent garantir la qualité, la continuité de service et l'efficacité énergétique d'un ensemble d'installations techniques, ce qui ne permet pas une dévolution en lots séparés.

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Le mode de passation retenu est celui de l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles L2113-11, L2124-2, R2113-2 et 3, R2124-2, R2131-16 à 20, R2161-2 à 5, R2162-1 à 12 du Code de la commande publique.

En application de l'article R. 2144-1 à 7 du code de la commande publique, les critères de recevabilité des candidatures étaient, les capacités professionnelles, techniques et financières présentées par chacun des candidats.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 2 mars 2021 par le biais du profil d'acheteur <https://demat-ampa.fr> sous la référence GA-21030 et publié au BOAMP le 4 mars 2021 sous la référence n°21-28159 et au JOUE le 5 mars 2021 sous la référence n°2021/S045-112001, rectifié par un avis publié au BOAMP le 20 mars 2021 sous la référence n°21-36391 et au JOUE le 23 mars 2021 sous la référence n°2021/S057-144857.

La date limite de réception des plis avait été fixée au 7 avril 2021 à 17h00, puis repoussée au 21 avril 2021 à 17h00.

2 plis ont été reçus dans le délai imparti :

- N°1 : DALKIA
- N°2 : ENGIE ENERGIE SERVICES

Lors de sa réunion du 20 mai 2021, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société DALKIA, domiciliée 3 rue de la Garenne 86000 POITIERS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le montant estimatif du marché sur sa durée s'élève à 954 154 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix de la commission d'appel d'offres retenant l'offre de la société DALKIA, domiciliée 3 rue de la Garenne 86000 POITIERS relatif à la conduite et à la maintenance des installations de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de production de glace, du traitement d'air et du traitement d'eau du centre aquatique et patinoire Nautilus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI, en qualité de conseiller communautaire en charge de la commande publique à signer ledit accord-cadre, ainsi que ses marchés subséquents et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

DE PRECISER que les dépenses seront imputées au budget principal : **6156 – 2158**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juin 2021	<u>Affiché le :</u> 11 juin 2021